VOL. XLVIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 9 AVRIL 1919 — No. 20

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
...NT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Tout... ...ications concernant le journa... ...merie devront être adressées :
Le ... ...ba
42 AVENUE ...NCHER
SAINT-BONIFACE MANITOBA
Téléphone : Main 3377

COUPS DE PLUME

A Chicago dernièrement une femme s'est vue refuser un logement parce qu'elle avait des enfants.

Elle a port plainte aux autorités municipales.

Ces dernières ont pris sa cause en mains, les journaux se sont occupés de la question, le public bien pensant s'est ému, et l'on a décidé de poursuivre les propriétaires qui se rendraient coupables d'une telle conduite.

A New-York, les autorités municipales ont passé des règlements imposant, une amende de $250 maximum ou un emprisonnement de 5 jours à tout propriétaire refusant de louer un logement aux personnes qui auraient des enfants.

Il n'est pas trop tôt que l'on s'occupe de cette question.

La même chose arrive chez nous, comme chez nos voisins.

L'on dirait vraiment que l'idéal moderne est le ménage sans enfants.

Le besoins de jouissances, de repos, de tranquilité rend la présence des enfants ennuyeuse et nuisible, quand au contraire elle devrait être le rayon de soleil qui éclaire et réchauffe, anime, reconforte et donne à la vie l'atmosphère embaumée qui la fait belle, radieuse, riche et sainte.

Si l'Eglise a de tous temps, avec tenacité et courage, prêché aux hommes leurs devoirs sur ce point, il faut bien admettre qu'il n'en a pas été ainsi dans nos sociétés.

Dieu sait si les Etats-Unis ont sur ce point besoin d'une sérieuse poussée vers l'idéal et le devoir chrétien.

Rendons hommage à notre clergé catholique pour sa courageuse attitude et son patient travail en faveur du développement de la famille nombreuse.

Un prédicateur du carême, à la cathédrale de Chicago, rappelait l'autre jour à ses obligations et à ses devoirs la population de cette ville toute emportée par le tourbillon des affaires dans sa course folle pour l'argent comme la feuille morte au milieu de l'auragan.

C'était comme l'éloquence du tonnerre qui réveille les populations et leur fait voir le point noir qui paraît à l'horizon et qui se changera bientôt en un cyclone dévastateur pour ravager tout ce qui ne sera pas construit sur le roc, engloutissant en même temps dans sa course tout ceux qui n'auront pas pris asile dans l'unique bien sûr et efficacement protegé.

Que l'on nous passe l'expression, mais le vénérable missionnaire n'a pas mâché ses mots à son auditoire et le tableau des ruines qui seront le partage des peuples qui auront failli à leur devoir sur ce point était plutôt de nature à faire passer le frisson sur le dos de ceux qui se sentaient coupables que de leur faire avaler un baume rafraîchissant.

Si le Canada n'est pas rendu au point où malheureusement nos voisins le sont, avouons qu'il a bien lui aussi ses endroits sombres et ses plages désertes.

Nous vivons dans un temps propice aux pensées sérieuses; profitons des leçons que les autres nous donnent et ne croyons pas qu'ils sont seuls dans l'obligation de s'amender.

Tout le monde connait la réponse cinglante avec laquelle Napoléon I flagellait une grande mondaine, partisanne avancée de la famille sans enfants; une jour qu'elle l'entourait de petits soins et qu'elle tâchait de faire admirer son grand talent et ses charmes à l'illustre empereur.

Les familles nombreuses seules sauveront les peuples, et, au Canada comme ailleurs les autorités civiques devront donner la main aux autorités religieuses pour punir ceux qui par leurs actes découragent l'établissement de la famille.

Les chefs de l'Etat devront s'occuper de cette question s'ils veulent réellement rendre notre pays riche et prospère.

* * *

De Washington vient la nouvelle qu'aux Etats-Unis environ un mariage sur neuf finit par un divorce.

Cette constatation est alarmante.

Arrêtons-nous en effet un instant pour considérer le travail de ce virus qui ronge la société américaine et demandons-nous ce qu'adviendra de cette société, dans quelques années, quand, tout à coté et en même temps, le virus de l'infanticide aura lui aussi taillé largement dans les chairs vives de la nation.

Il n'y a pas d'aveugle qui ne puisse en voir les conséquences nécessaires, logiques et fatales.

Encore ici les catholiques n'ont-ils pas droit de jeter du côté de leur Eglise et vers leur chef spirituel, le Très Saint Père, un regard d'admiration et un cri de reconnaissance.

Persécutee et honnie par les peuples à cause de la doctrine immuabie; calomniée et vilipendée par le monde jouisseur et enivré de ses plaisirs, elle a fait face à tous les orages, elle s'est tenue ferme au mât de la vérité. Telle elle était au temps de Pierre, telle elle a toujours été, telle elle est aujourd'hui, telle elle sera toujours.

Ses chefs pourront être jetés en prison, mis à mort, toujours ils proclameront à la face du monde révolté, aux riches et aux puissants, l'indissolubilité du mariage, sacrement divin, planant audessus de la loi humaine, échappant à ses sanctions et à ses caprices et déclaront anatheme tous ceux qui oseront y toucher.

L'on dira peut-être en certains quartiers que cette question ne nous intéresse pas au Canada et que nous n'avons qu'à laisser les Etats-Unis à leur sort.

Nous ne sommes pas de cet avis et nous croyons de notre devoir de le dire, même si nous devons avouer ne pas avoir l'autorité et les connaissances necessaires pour traiter à fond toute la question.

Inutile d'essayer à nier l'influence extraordinaire des moeurs et des lois américaines sur la vie canadienne et sur notre législation.

Nous passons notre temps à copier les Etats-Unis, nous empruntons leurs systèmes; nous faisons nôtre leur législation; notre jurisprudence elle-même ne dédaigne pas d'aller chercher chez eux des autorités et des précédents.

C'est du reste naturel; c'est l'action ordinaire du plus petit qui veut faire comme le plus grand.

Les journaux de Winnipeg n'annonçaient-ils pas il y a quelques jours que les bureaux d'avocats étaient remplis de demandes de divorce qui n'attendaient que la décision du Conseil Privé d'Angleterre, sur les pouvoirs de nos tribunaux, pour lancer leurs appels.

Nous croyons que nous marchons, au Canada, à grand pas, vers la voie large où s'engouffre tous les jours nos voisins, et si nous ne sommes pas assez sages pour profiter de l'exemple de leurs malheurs, notre peuple roulera lui aussi infailliblement vers les mêmes ruines morales dont le résultat est si terrible que les plus forts penseurs des Etats-Unis, n'osent pas même aujourd'hui y songer sans être saisis de crainte.

Grâces à Dieu le peuple Canadien-français n'a pas encore été touché par ce cancer.

Il a jusqu'ici résisté aux appels des ennemis de sa race qui voulaient le séparer de ses chefs spirituels, de son clergé, de son Eglise.

Il s'est laissé pétrir de la doctrine catholique; il a été un fils soumis du Pape, il a été fidèle aux enseignements et à la doctrine de l'Eglise. C'est ce qui a fait sa force et ce qui a assuré son existence.

Ne nous faisons pas illusion cependant.

L'attaque s'en vient plus furieuse et plus dangereuse que jamais.

La loi va bientôt favoriser le divorce; l'exemple va en rendre le spectacle moins affreux, l'air embiant va griser bien des cerveaux et amollir bien des volontés, les sophismes des défenseurs du divorce jetterons le trouble dans le jugement et la pensée de plusieurs.

S'il est un temps où notre peuple doit tenir les yeux rivés vers les hauteurs d'où part la seule vraie et véritable doctrine, c'est bien aujourd'hui.

La mission du peuple Canadien-français ne serait-elle, en amérique, que d'être fidèle aux enseignements de l'Eglise catholique, que ce serait déjà la plus belle et la plus grande.

Soyons sur nos gardes et conservons notre foi.

* * *

Nous accusons réception, avec remerciements, d'une brochure intitulée "L'engagement des Sept Chênes" à la plume de l'Honorable Juge L.-A. Prud'homme, et publiée dans les mémoires de la Société Royale du Canada.

M. le Juge Prud'homme est un chercheur qui scrute avec patience les archives de l'Ouest Canadien.

Plusieurs récits historiques sont déjà à son crédit et nul doute que parmi les historiens de l'Ouest Canadien il occupera l'une des premières places.

"L'engagement des Sept Chênes" est la narration des luttes épiques qui se sont déroulées dans nos vastes plaines entre la compagnie de la Baie d'Hudson et la compagnie du Nord'Ouest.

L'Honorable Juge remonte à la formation de ces compagnies et nous fait voir les vastes pouvoirs octroyés alors à Lord Selkirk.

La lecture de ce document est très intéressante et très instructive et nous la conseillons fortement à ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre pays.

Nous offrons au savant juge nos plus sincères félicitations.

LA SOCIETE DES NATIONS

(Suite)

Des politiciens et de bonnes âmes ont inventé autrefois le tribunal d'arbitrage pour qui fut construit un beau palais à La Haye. Souvenez-vous qu'ils nous ont annoncé très carrément l'aurore de la paix universelle. Puis, la guerre la plus horrible s'est déchaînée.

Ils reviennent aujourd'hui à la charge, et avec le concours du très idéaliste président des Etats-Unis, ils sont arrivés à s'imposer aux Alliés, momentanément, j'espère.

Nous avons vu ceux-ci laisser tomber en sommeil, en quelque sorte, leurs conventions antérieures et abandonner les réalités pour se livrer au rêve de justice parfaite d'où sont nés les principes de la Société des Nations.

Avec leurs alliances, les ouvriers de la première heure vivaient dans le domaine des faits. Leur devoir et leur intérêt était de n'en pas sortir. L'urgence et l'importance des problèmes à résoudre traçait leur conduite.

Ils avaient à châtier l'Allemagne, à la mettre bien vite hors d'état de nuire, à régler les questions de Russie, de Pologne, à préserver les diverses nationalités slaves de conflits faciles à prévoir, entre des nations qui naissent à la vie.

C'était la continuation de l'oeuvre commencée et le couronnement de la victoire. Une fois cette besogne très nécessaire achevée, on eût pu, au dessert, parler de la Société des Nations. Mais au lieu de s'occuper de l'essentiel, on s'est laissé détourner vers cet accessoire. Bien mieux, sans doute afin d'accroître la confusion, certains ont conseillé de s'occuper parallèlement de la paix et de la Société ou de la Ligue des Nations.

Cependant, nous avons toujours entendu affirmer que pour faire du bon travail, il fallait sérier les questions.

Comment donc nos pacifistes d'avant-guerre ont-ils pu s'imposer en un moment aussi dramatique et amener notre congrès à rêvasser quand il faudrait décider net et agir sans retard?

Comment se fait-il qu'à la Russie qui ne veut pas mourir, qui appelle à l'aide qui tend vers les vainqueurs ses mains suppliantes, on réponde à la façon du magister de la fable qui haranguait l'enfant se noyant dans un puits?

Parce que, par le miracle de la publicité, par le prestige du lointain et de l'étranger, l'excellent président Wilson a médusé les Européens fatigués. Précédé par ses quatorze propositions, excellentes sans doute, mais tout de même un peu brumeuses, il nous est arrivé avec un rameau d'olivier dans chaque main, comme un Seigneur de la Paix, en opposition avec le Seigneur de la Guerre.

Ses intentions sont d'un homme de bien et propres à séduire les pacifistes. Ceux-ci ont été ragaillardis par cette secousse d'outre-mer. Is se sont senti plus de confiance que jamais et ils ont suivi ce chef lorsqu'il leur a expliqué qu'il ne s'agissait pas de conclure une paix ordinaire.

Une paix ordinaire est à la mesure des hommes et avec des imperfections. On la trouve satisfaisante lorsqu'elle résout les questions de telle sorte qu'on peut en espérer une longue tranquillité. Si l'on prévoit qu'elle écarte la guerre pour un bon laps de temps, on croit qu'elle a atteint le but.

Mais les lévites de la Société des Nations veulent plus. Ils prétendent instaurer un règne de justice parfaite et une paix définitive. Leur médication guérirait infailliblement le genre humain de cette déplorable habitude qu'est la guerre.

Cela est-il possible avant d'abolir l'orgueil, la haine, la convoitise, les intérêts, et cet instinct des brutes à abuser des faibles.

Donc les pacifistes ont imaginé des procédés qu'ils croient infaillibles comme une loi de la nature, par quoi ils supprimeront les conflits, apaiseront les querelles, réconcilieront les ennemis, étiendront les haines les plus invétérées.

Et passant de suite à l'application, il nous ont, pour résoudre le problème russe, fait inviter les bandits et les criminels les plus hideux, à engager avec leurs victimes une conversation dans une île de la mer Marmara, non loin, il est vrai, de la subtile Byzance. Là, on eû décidé les victimes à se réconcilier avec leurs bourreaux qui deviendraient raisonnables dès qu'on les aurait raisonnés.

Naturellement les victimes n'ont pas accepté cette proposition de la Ligue des Nations, en gestation. Et voilà comment une ligue qui se proposait des conquêtes aussi grandes dans un sens que les conquêtes du Kriesgsherr Guillaume dans un autre, a fait une première faillite avant d'avoir ouvert boutique.

Les grands Ligueurs nous ont jusqu'à présent exposé des théories. Peut-on leur rappeler sans les offusquer qu'à l'Ecole de guerre, après que le professeur a défini la doctrine, on passe à ce qu'on appelle des "cas concrets". On imagine sur la carte, des armées en face l'une de l'autre et on les manoeuvre, comme si elles existaient réellement. En imaginant les péripéties de cette opération, on cherche à surmonter les difficultés à mesure qu'elles se présentent.

Quand il s'agit de régler le sort de l'univers, ceux qui se sont arrogé ce sacerdoce pourraient, à l'avance, supposer certains cas concrets et chercher les moyens de résoudre les problèmes qui se posent, en entrant dans tous les détails de réalisation. Ils devraient savoir qu'en ce bas-monde, tout est d'exécution.

Et en ce penchant sur des cas concrets, comme à l'Ecole de guerre, ils constateraient certaines impossibilités, et ils auraient peut-être la modestie d'avouer qu'ils ont voulu chanter plus haut que leur lyre, en prétendant établir à jamais la paix sur cette terre.—Gabriel BONVALOT.

* * *

Nos grandes alliées, l'Anglettere et l'Amérique, nous disent : "C'est possible que l'Allemagne soit votre éternelle ennemie, et qu'aussitôt rétablie dans sa force elle veuille se jeter sur vous une fois encore. Mais une fois encore nous viendrons à votre aide."

Vous viendrez, vous viendrez! Je le crois, **car vous êtes menacées tout comme nous**; mais, tandis que vous vous apprêterez, nous aurons une fois de plus à livrer la bataille de la Marne, nous aurons nos territoires occupés et runés... Savez-vous qu'il y a d'immenses régions agricoles de la France, hier d'une fertillité admirable, qui **jamais plus** ne pourront être remises en culture?

Jamais plus! Vous m'entendez bien? Jamais plus à travers les siècles.

L'Angleterre et l'Amérique nous refusent de créer avec nous un organisme permanent qui préparerait et maintiendrait, d'année en année, continûment, les mesures militaires et navales propres à assurer la sécurité de l'Entente. L'Angleterre et l'Amérique veulent **qu'une fois encore nous supportions le choc et que nous attendions en versant notre sang qu'elles soient prêtes.**

Elles nous refusent cet organisme permanent. Continueront-elles de le refuser jusqu'au bout? La Conférence écartera-t-elle nos amendements lors de la discussion du projet de la Société des Nations?

Je l'ignore, mais cette situation, cette difficulté que l'Angleterre et l'Amérique ressentent à être toujours prêtes, cette disposition qu'elles avouent à nous laisser d'abord nous débrouiller, démontrent avec une clarté fulgurante la nécessité d'un formidable glacis militaire sur le Rhin. Il faut que le Rhin devienne le rempart des libertés du monde. Un rempart que quatre-vingt millions d'Allemands ne puissent pas crever.

Maurice BARRES.

(A suivre)

LE PAYSAN RUSSE ET LE BOLCHEVISME

L'ancien empire russe comprenait environ 180 millions d'hommes, dont 160 millions de paysons. On comprend, sans peine, que cette énorme majorité de la classe paysanne fait reposer sur cette classe l'existence de tout gouvernement établi suivant le principe démocratique.

Il semble donc que la persistance du régime bolchevik, depuis plus d'une année, implique par le fait même l'assentiment donné à cette forme de gouvernement par les paysons. Or, un certain nombre d'événements viennent de prouver tout le contraire. Les journaux bolcheviks, eux-mêmes, ont signalé, dès le mois de juin, les sentiments hostiles des paysans. Plus tard, des révoltes ont éclaté parmi eux, particulièrement dans les gouvernements de Moscou et de Riazan. Les troupes de l'armée rouge constituées, non par des Russes, mais par des Lettons et par des Chinois mercenaires. ont réprimé violemment ces révoltes, brûlant les villages, massacrant les habitants et usant même de gaz asphyxiants et d'artillerie pour les réduire plus rapidement.

Il y a lieu de chercher d'où provient cette animosité des paysons contre le gouvernement des Soviets et aussi les raisons qui peuvent empêcher l'énorme masse paysanne de renverser d'un coup d'épaule un pouvoir qui n'aurait pas son agrément. Tout d'abord, n'oublions pas qu'il y a moins de soixante ans, les paysans russes étaient de simples esclaves, des serfs, marchandise humaine que l'on pouvait vendre et transporter au gré des propriétaires; ils ne pouvaient s'affranchir et, par conséquent, devenir propriétaires qu'avec le consentement de leurs maîtres. Cet abominable état de choses prit fin en 1861; le paysan devenait libre, mais par le fait même il n'était plus ni nourri, ni obligatoirement employé par les propriétaires: il lui fallait subvenir à ses besoins en même temps qu'il devait peu à peu prendre conscience de ses droits et de ses devoirs d'homme libre.

Le but immédiat du paysan fut tout naturellement la possession de cette terre qu'il avait travaillée comme esclave et qu'il continuait à travailler comme ouvrier. Le gouvernement comprit bientôt que la possession d'une partie de la tere était indispensable aux paysans; mais la grandeur colossale de cette opération, l'égoïsme de certains intérêts particuliers, les difficultés financières du rachat des terres aux propriétaires empêchèrent la répartition, sur une large échelle, du territoire russe aux paysans. De plus, une institution fort ancienne, le "Mir", répartissait dans beaucoup d'endroits la jouissance des biens d'une commune entre ses habitants, pour des périodes limitées. Stolypine, après la révolution de 1905, fit de louables efforts pour augmenter les rachats de terre aux grands propriétaires et leur distribution aux paysans. Malgré tout, les résultats étaient d'autant plus insuffisants, que la population paysanne augmentait dans des proportions formidables, et chaque jour se posait plus dangereuse et plus urgente la question de la terre aux paysans.

otons, en passant, que l'ignorance presque complète des paysans réduisait cette question à sa formule la plus simple, ne lui laissant aucune faculté pour s'instruire même des difficultés qu'elle présentait.

La révolution du printemps 1917 fut faite d'abord par l'armée composée presque exclusivement de paysans et ses deux grandes revendications furent : la fin de la guerre, la terre aux paysans. Le gouvernement provisoire promit l'un et l'autre; mais désireux, d'une part, de ne point trahir ses alliés, d'une autre de ne pas réaliser sans méthode et sans équité le passage de la terre des grands propriétaires aux paysans, il demeura de longs mois sans réaliser sa promesse et sans faire face à ses engagements. C'est alors que surgit le bolchevisme qui, avec un programme incompréhensible pour l'immense majorité du pays, apporta tout de même cette double décision qui fit son triomphe : la paix tout de suite, le passage immédiat de la terre aux paysans, sans rachat d'aucune sorte. On peut dire qu'à ce moment précis, la presque totalité de la Russie paysanne fut aussi enthousiaste de Lénine qu'elle l'avait été, sept mois auparavant, de Kerensky. Les paysans s'étaient donnés en masse au gouvernement provisoire pour ses promesses, il se donnaient maintenant tout entiers au gouvrenement des Soviets pour ce qu'ils croyaient être une réalité.

Mais était-ce bien une réalité?.. En fait, quatre mois après la prise du pouvoir, le gouvernement des Soviets promulguait la loi tant attendue par les paysans, qui lisaient avec ivresse ces deux articles :

"La terre sans rachat d'aucune sorte est donnée en jouissance à tous ceux qui la travaillent personnellement, sauf des exceptions prévues par la loi. Tout le matériel agricole privé, vivant ou non vivant, passe entre les mains des travailleurs sans aucun rachat."

Tout le reste de la loi importait peu. Ce fut dans une ardeur parfois sanguinaire que, dans chaque village, on s'empara des terres, des maisons, du bétail, du matériel agricole des grands propriétaires. Le partage donna bien lieu à quelquelques querelles; mais, enfin, la grande allégresse de posséder la terre tant convoitée fit passer sur quelques désillusions, et la reconnaissance des paysans à Lénine fut telle que l'on peut bien dire qu'à ce moment la masse paysanne était bolchevik.

Des mois passèrent et il se trouva que, dans la fameuse loi de février, bien des articles dont le paysan n'avait même pas eu, la plupart du temps, connaissanc e,ou dont il ne s'était pas soucié, vinrent se dresser devànt lui et modifier peu à peu son opinion sur les auteurs de la loi et son attitude vis-à-vis de ses exécuteurs.

Voyons quelques-uns de ces articles. L'un d'eux spécifie que "le commerce des machines agricoles, des semences et, particulièrement, de blés à l'inté-
Ferguson. "The Mariage Price".
rieur comme à l'extérieur, est un monopole d'Etat." Un autre prescrit que "tout excédent de revenu résultant de diverses causes devra être mis à la disposition du gouvernement des Soviets pour faire face aux besoins sociaux."

Un autre encore indique que "la terre est accordée seulement en jouissance non pour en tirer un profit personnel, mais bien une profit social.'

Enfin, un autre article indique formellement que "la terre ne peut, en aucun cas, s'acheter ni se louer, ni se transmettre par héritage, ni donner lieu à aucune transaction; le droit de jouissance n'est pas transmissible", et quant au droit de propriété, il est purement et simplement aboli pour toujours dans toute la république socialiste fédérative russe."

Voilà ce que le paysan russe n'avait pas vu, dans son enthousiasme de début, voilà ce qu'il comprend maintenant. On lui a bien donné la terre, mais pas en propriété; il ne peut en disposer, ni la transmettre à ses fils: elle est entre ses mains comme de la matière première entre les mains d'un ouvrier à façon; il la recoit de l'Etat, il la travaille et l'améliore, puis il la rend à l'Etat. Or, cette conception ne lui plaît pas, il y voit une sorte de trahison; ce qu'on lui a donné, il entend le garder, et déjà, sur ce point, aucune entente n'est possible et le fossé se creuse entre le paysan qui veut être propriétaire et le gouvernement des Soviets qui abolit toute propriété.

Mais un autre point lui est encore plus sensible. Le paysan a travaillé son champ, il a durement peiné, la récolte arrive; et cette récolte, provenant de la semence fournie par lui sur un terrain qu'il croit à lui, par un travail qui est le sien, cette récolte il entend qu'elle lui appartienne et il veut en disposer comme bon lui semble. Or, les commissaires du gouvernement des Soviets ont la prétention, tout à fait justifiée par leur loi d'ailleurs, d'entrer dans la demeure du paysan, d'exiger que celui-ci montre tout ce qui'l a récolté, toutes les réserves qu'il peut avoir. Ces commissaires laisseront au paysan ce qu'ils estiment lui être nécessaire pour sa nourriture et celle de sa famile; tout le surplus lui sera enlevé; l'Etat lui payera (et, encore, s'il le juge convenable) ce surplus à un prix fixé par lui sans aucune discussion possible. Pour le paysan, cela représente simplement un vol. Ce droit que s'attribue l'Etat de contrôler sa production, de s'emparer d'une partie, lui paraît un monstrueux abus de pouvoir; l'idée de ne pouvoir disposer à son gré du fruit de son travail lui semble tellement odieuse, qu'il défend son bien les armes à la main, jusqu'au jour où il succombe sous la brutale répression de la garde-rouge, pire cent fois que l'ancienne police du tsar.

Et voilà comment le paysan, d'abord unanimement bolchevik parce qu'il a cru que l'avènement de Lénine lui donnait la terre qu'il convoitait, est aujourd'hui unanimement l'ennemi du bolchevisme parce qu'une cruelle expérience lui montre qu'il n'est propriétaire ni de la terre, ni même du fruit de son travail.

Et pourtant, malgré quelques émeutes locales, les paysans ont été, jusqu'ici, incapables de s'affranchir du joug du bolchevisme. La raison en est simple : la mentalité du paysan est toujours à peu près celle de l'ancien serf de 1860; la crainte d'un châtiment immédiat, la séculaire tradition de l'obéissance par la crainte des coups demeure son unique règle d'action. Sous le régime tsariste, une infime minorité détenait le pouvoir. Sous le régime bolchevik, c'est aussi une minorité qui commande et se fait obéir. Les moyens d'action sont, d'ailleurs, les mêmes, à cela près que les châtiments et les répressions des bolcheviki sont incomparablement plus violents et plus féroces que ne l'étaient ceux du tsarisme.

Si l'on joint à ce sentiment de terreur celui de la passivité et de l'indifférence caractéristique du paysan russe, on comprendra que tout en détestant le pouvoir bolchevik, tout en refusant même de s'y soumettre, le paysant soit incapable de le renverser.

Une seule idée demeure au paysan: c'est que la révolution lui a promis et lui a promis et lui a donné la terre; il confond, aujourd'hui, dans une même haine, l'époque passée où la terre lui était refusée et l'époque présente où, à ce qu'il lui semble, on veut lui reprendre la terre, après la lui avoir donnée.

Ce qu'il veut, c'est garder cette terre, et le seul gouvernement auquel il donnera son appui sans réserve, le seul qui puisse convenir à ce Russie démoncratique, sera celui qui, avec les ménagements qu'impose un tel programme dans le domaine de la justice et dans le domaine économique, donnera d'une façon définitive et légale la terre au paysans.

Comte de CHEVILLY.

EMPLOI POUR LES SOLDATS

Il existe 66 bureaux de placement dans tout le Canada

Il existe en ce moment au Canada soixante six bureaux de placement qui coopèrent à l'oeuvre du Comité de Rapatriement et qui aident aux soldats dans leur mouvement de réassimilation à la vie civile. Ces bureaux, qui sont placés dans les principaux centres des différentes provinces, sont répartis comme suit :—dans la province de Québec, 5: dans Ontario, 32; dans la Nouvelle Ecosse, 4; dans le Nouveau Brunswick 4; dans le Manitoba 3; dans la Saskatchewan, 8; dans l'Alberta, 5; dans la Colombie Anglaise, 5.

Dans la province de Québec l'adresse des bureaux est comme suit: Montréal, 8, rue Saint-Jacques; Québec, 33, rue Dupont; Sherbrooke, 18, rue King; Trois Rivières, 23a Desforges; Hull, 118, rue Principale.

Le Comité de Rapatriement.

NOTES LOCALES

M. le Professeur Hélie est arrivé la semaine dernière de Montréal. M. Hélie se propose de resider parmi nous.

M. Adrien Potvin est parti pour Ottawa dimanche dernier où il va occuper une position comme traducteur au Sénat.

La retraite des hommes est commencée à la cathédrale dimanche dernier ellest est suivie par un auditoire nombreux.

M. Prospert Gevaert a fait plusieurs transactions de terrain durant le dernière quanzaine.

LA PROPAGANDE A POURSUIVRE

Un avocat du barreau de Paris, M. D. Bertrand de la Flotte, qui fit campagne comme infirmier volontaire-Dans les Flandres. (ce fut le titre de ses notes journalières) dès les débuts de la sanglante épopée, a eu naguère la joie d'assister au triomphe. Dans son bel article intitulé "Les trois marches de la Victoire", racontant les "entrées" à Metz, Colmar et Strasbourg, il écrit, à propos des audaces de nos ennemis s'obstinant à nier et la défaite et les atrocités de leur guerre :

"Savez-vous ce qui les vexerait le plus et couperait net dans sa racine toute cette mauvaise herbe? Faites donc passer dans nos villes et nos bourgs des films documentés, commentés, des films qui représenteraient votre effort militaire, vos victoires, votre puissance d'armement... Rassasiez nos yeux de tous les méfaits allemands que nous ne connaissons que par oui dire... Voilà ce que les boches redoutent par dessus tout.. Vous verrez quelle nouvelle tempête de réprobation vous soulèverez... ("Le Correspondant, 10 décembre 1918, p. 852).

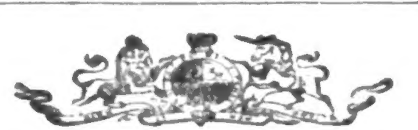
Cette oeuvre de justice et de salubrité publique, le cinéma n'est point seul à la pouvoir opérer et il est des "ouvrages de guerre" dont la lecture et la diffusion demeurent opportunes pour balayer les miasmes que continuent de répandre les amis d'Erzberger s'entêtant à croire que les neutres peuvent encore être tromphés et y travaillant par leurs érits et des manoeuvres de toute sorte. La vérité à opposer aux crâneries ineptes de ce que M. B. de la Flotte nomme la "campagne de propagande" de "tout ce joli monde tapi dans l'ombre,... avec une écoeurante platitude" c'est l'ilissable exposé déjà fait cent fois, de ce que nous avons fait de part et d'autre, agresseurs allemands et alliés victorieux des perfidies des mensonges des crimes sans nom qui ont souillé l'invasion des barbares de la loyauté et de l'endurance indomptable, des héroïques résistances qui ont arrêté d'abord, brisé enfin et refoulé le flot des "maîtres du monde".

M. Louis Barthou, ancien président du Conseil des Ministres, publiant en novembre 1917, sous le titre exact SUR LES ROUTES DU DROIT, les discours et conférences où sont étudiées les responsabilités et les méthodes de la guerre, a fait oeuvre souverainement utile et toujours opportune :

"C'est, écrit-il, à cette cause sacrée (du droit) dont je reste le champion confiant, que je les donne, avec l'espoir de l'éclairer, de la servir et d'aider à son succès, hors duquel le monde succomberait sous la barbarie la plus détestable et la plus basse."

Ce n'est point parce que la "barbarie" a été enfin réduite à l'impuissance, que tout doit être oublié de ce qu'elle a essayé et voulu. L'oubli de telles horreurs serait plus qu'une trahison envers les morts mais aussi une

(A suivre sur la 3ème page)



Le Ministre des Travaux public recevra jusqu'à midi, Mercredi le 16 avril 1919, des soumissions pour une allonge à l'usine du pouvoir et la buanderie, à l'hôpital militaire de Winnipeg (Tuexdo), Man., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'envelope, en sus de l'adresse, les mots : "SOUMISSION POUR UNE ALLONGE A L'USINE DU POUVOIR ET LA BUANDERIE, HOPITAL MILITAIRE, WINNIPEG (TUXEDO).

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission aux bureaux de l'Architecte en Chef, du misitère des Travaux publics, Ottawa; du Surintendant des Hôpitaux Militaires, Edifice Notre Dame Investment, Winnipeg; de l'Architecte résident, Winnipeg, Man.: du Commis des Travaux, Régina, Sask.; du Surintendant des Edifices publics, Station Postale "F", Toronto, et du Surintendant des Edifices publics, bureau de poste central, Montréal, Qué.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 p. c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On aceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèque compléter le montant.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, le 19 mars, 1919. 18—19

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est la présente donnée que **Derrick Arthur Hayden**, de la Cité de Port Arthur dans le District de Thunder Bay, conducteur, fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un bill de divorce de sa femme, **Tydvil Hayden**, pour cause de adultère.

Daté à Port Arthur ce douzième jour de décembre 1918.

KEEFER, KEEFER & TOWERS,
Port Arthur, Ont.

Solliciteurs pour Derrick Arthur Hayden.

5—26

LA PROPAGANDE A POURSUIVRE

(Suite de la 2me page)

imprudence qui compromettrait l'avenir et exposerait à un nouveau péril la civilisation à peine sauvée. Du repentir des agresseurs, qui pourrait se porter garant alors qu'ils persévèrent à se poser en victimes?

Que les prétentions les erreurs psychologiques les attentats de l'Allemagne contre le droit des gens surtout et plus encore les merveilles d'abnégation, les hauts exemples, l'unanime élan de toute la France devant e contre les envahisseurs de son sol, les rgerets de ceux qui avaient cru à l'Allemagne pacifique et ont payé de leur sang cette confiance candide, que les larmes des mères, des veuves et des soeurs ou des fiancées, que leur effort et leur labeur, que ce "droit de parler à l'heure du règlement final" dont parlait Rudyard Kipling, et qu'elles regrets de ceux qui avaient cru à soit exposé, redit, expliqué! C'est le film ommenté de la guerre, devant loquel se tait, onfondue, la prétendue "apologie" des Honhenzollern et de leur peuple docile ou trompé.

Voilà aussi ce qu'on rencontrera à chaque page du livre de Mgr Baudrillart, UNE CAMPAGNE FRANCAISE. Il n'ajoute pas seulement des pages éloquentes et bienvenues au bagage littéraire qui le fit associer à l'Académie française; il est de plus, témoignage de patriotisme éclairé et arme d'un combat que l'armistice n'a point terminé, une bonne action, honorable au Recteur de l'Institut catholique de Paris, digne du prêtre qui a conduit cette bataille pour le droit et l'honneur qui fut la honte des adversaires contre lesquels elle dut être livrée. Rien de trop n'a été dit là, rien qu'il faille effacer ou atténuer, rien qu'il ne soit urgent de répéter et de faire lire partout, surtout en Allemagne et dans tous les endroits qu'ont infestés les poisons allemands.

Eugène GRISELLE,
Secrétaire Général du C.C.P.F.

M. F. D. Pambrun, peintre à Saint-Boniface, désire annoncer au publique qu'il est prêt à faire tout genre d'ouvrages en peinture, posage de papier (tapisserie), calsomine, etc., etc., qui lui seront confier. Estimés gratuits fournis sur demande. S'adresser au No. 172, rue Notre Dame, Saint-Boniface ou par téléphone M. 2229. —23

A. J. H. Dubuc W. B. Towers
Consul Belge Louis P. Roy

Dubuc, Towers & Roy
Avocats et Notaires

Bureaux :
201 et 205 Edifice Somerset
Avenue du Portage
WINNIPEG
Téléphone Main 623
Casier Postal 443

IN THE KING'S BENCH

In the Matter of the Estate of Joseph Léon Champagne (Deceased)

NOTICE TO CREDITORS

All claims against the above estate must be sent to the undersigned, at the office of Messrs. Bernier, Blackwood & Bernier, Barristers and Solicitors, 401 Somerset Block, Winnipeg, in Manitoba, on or before the 10th. day of May, A. D. 1919.

Dated at Winnipeg, in the Province of Manitoba, this 28th day of March, A. D. 1919.

"Marie-Anne Champagne",
Executrix.
19—20

Guéris, rajeunis et rendus pleins d'ardeur pour le travail, les hommes dont les témoignages suivent en sont redevables aux

PILULES MORO

pour les Hommes.

J'avais, depuis deux ans, des douleurs de reins qui quelquefois devenaient assez fortes pour m'obliger de cesser mon travail. J'ai pris les Pilules Moro qui m'ont fait un bien immédiat et je ne puis en louer assez les bons effets. Quand je les eus prises quelque temps, au lieu de passer mes nuits blanches à cause de mes douleurs de reins, comme j'avais coutume de le faire, à ma grande surprise, le sommeil revint et la faiblesse aussi se dissipa peu à peu. Je crois que les six premières boîtes de Pilules Moro m'ont guéri ; dans tous les cas, je ne me rappelle pas en avoir pris plus que six boîtes. M. Hormisdas Poulin, 112, rue School, Linwood, Mass.



M. HORMISDAS POULIN
112, rue School, Linwood, Mass.

J'étais d'une faible constitution et presque tout le temps j'avais été sous les soins d'un médecin. Lorsque je fus à l'âge de travailler, je ne pouvais pas tenir à l'ouvrage. Je perdais deux ou trois jours par semaine ; je souffrais surtout de douleurs de dos et de reins. Quand je voyais dans les journaux tant de guérisons dues aux bons effets des Pilules Moro, j'étais émerveillé et je me reprochais ma négligence à essayer ce remède. Un jour donc j'en adoptai l'emploi ; régulièrement, pendant un an, j'en ai pris et je fus guéri. Elles m'ont même aussi tellement donné de forces que depuis l'ouvrage ne me fatigue plus. M. Joseph Lebœuf, Valleyfield, P. Q.

J'avais été subitement pris d'un gros mal de reins qui persistait et semblait même s'aggraver. Chaque mouvement m'était pénible et quand il me fallait me pencher, je ne pouvais plus me relever. Je travaillais malade et c'était même si dur que parfois je devais abandonner au milieu de la journée. Quand on me conseilla les Pilules Moro, je m'en procurai tout de suite et fus soulagé rapidement. En très peu de temps, mon mal disparut. M. Delphis Donais, Wilkinsonville, Mass.

Quelques boîtes de Pilules Moro, prises régulièrement, m'ont tonifié, donné de l'ardeur, du courage au travail et m'ont débarrassé de douleurs de reins dont je souffrais depuis plusieurs mois. J'en étais à ne pouvoir faire un mouvement sans que la douleur m'arrachât un cri. Depuis quelque temps déjà je ne travaillais pas et je m'étais mis au lit pour réduire le plus possible le mal. J'ai employé les Pilules Moro qui m'étaient conseillées par des amis et c'est avec ce seul remède que la santé m'est revenue. M. Alexis Brodeur, 242, rue Elm, Putnam Conn.

HOMMES MALADES qui désirez avoir des conseils des médecins de la Compagnie Médicale Moro, décrivez-nous, dans une lettre, la maladie dont vous souffrez et demandez notre questionnaire. Nous vous indiquerons, par le retour de la malle, la manière de recouvrer la santé et de refaire vos forces.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyées par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c. une boîte, $2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272, rue St-Denis, Montréal.

. UN MOYEN

De prévenir la GRIPPE ESPAGNOLE
De braver le froid, l'humidité, les microbes,
De préserver votre gorge, d'assouplir vos cordes vocales,
De guérir vos bronches, de cicatriser vos poumons,
De n'être jamais enrhumé, grippé, enroué, oppressé

employez les

CRESOBENE

(Capsules)

Ce merveilleux remède, composé de produits balsamiques, antiseptiques, volatiles, imprègne de ses bienfaisantes vapeurs tout l'appareil respiratoire et guérit infailliblement les MAUX de GORGE, LARYNGITES, RHUMES de CERVEAU, GRIPPE, INFLUENZA, RHUMES, BRONCHITES, TOUX CHRONIQUES.

ANTISEPSIE DES VOIES RESPIRATOIRES PAR LE NEZ ET LA BOUCHE OU PENETRENT LES GERMES DE LA GRIPPE ESPAGNOLE.

50 sous la boite ou 6 pour $2.50. Compagnie des CAPSULES CRESOBENE, 272 rue Saint-Denis, Montreal.

J. O. BRUNET
Importateur de
Monuments Funéraires
en marbre et granit, statues, etc.

Bureau :
CHAMBRE 5 EDIFICE NATIONAL TRUST
325, rue Main - Winnipeg
Tél. Man 2518

Résidence :
203, Ave. Lorne - Norwood
Tél. Main 7106

GARAGE ST-BONIFACE

EMILE COUTURE FRED GRAY

AGENTS POUR AUTOMOBILES FORD

Nous avons maintenant une installation de soudure par oxy-acétylène, de sorte que nous pourrons vous faire à bon marché la soudure de n'importe quelle pièce.

Rechargement de batteries fait pour $1.25.

Si votre batterie a besoin de réparations, demandez nos prix.

Nous garantissons tout travail

GARAGE SAINT-BONIFACE
Téléphone Main 1177
COIN DES RUES ST-JOSEPH ET DUMOULIN, ST-BONIFACE.

PRIX SPECIAUX DE DU MOULIN

$35 -- $40 -- $50

J. V. DU MOULIN
Marchand Tailleur
Télé M. 8468. Rés. G. 1119 :-: 278 RUE MAIN

CULTIVATEURS ATTENTION

SOYEZ SAGE. FAITE de L'ELEVAGE et de la CULTURE MIXTE

S'il vous faut des jeunes animaux pour completer votre troupeau et qu'il vous manque du capital visitez, écrivez ou téléphonez



MARCEL MOLLOT
Commerçant d'Animaux
Le seul membre français du "Winnipeg Live Stock Exchange"
Wood - Weiller - McArthey
Union Stock Yards
Tél. M. 545, 2142, 1989—St. Boniface

FOURRURES ET PEAUX

Nous payons les prix les plus hauts pour peaux de tout genre. Prompt remboursement de l'argent.

LA MAISON BLANCHE
MAGASIN A RAYONS
13 à 35 Ave. Provencher—Tél. M. 878-879—SAINT-BONIFACE

LE BON MARCHE

11 AVE. PROVENCHER :-: ST-BONIFACE, MAN.
EPICERIES
Viandes de première Qualité. Nous achetons les produits de la ferme
Téléphone : Main 1989 Une visite est sollicitée
E. MOLLOT, Gérant.

Bureaux : Main 7318 — —TELEPHONES — Résidence : Main 4199
CASIER POSTAL 179

J. A. CHARETTE
ST-BONIFACE, MAN.

PLOMBERIE POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE
CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, VAPEUR, AIR CHAUD
COUVERTURES EN TOLE ET EN GRAVIER
CORNICHES ET VENTILATION ET TOUS TRAVAUX EN TOLE
SATISFACTION ASSUREE

CONSTIPATION

Le séjour prolongé de matières fécales dans l'intestin compromet la santé générale, charge le sang de substances nuisibles, ce qui provoque des maladies. Ayez une évacuation de l'intestin, au moins toutes les vingt-quatre heures, en prenant le

ROBOL

Une ou deux tablettes ROBOL prises le soir au coucher, vous guériront de la constipation et vous débarrasseront des déchets qui vous empoisonnent.

En vente partout 25 sous la boîte, six pour $1.[illegible] Envoyé par la malle par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Ltée, 274, rue St-Denis, Montréal.

Le véritable et seul Authentique. Méfiez-vous des imitations vendues sur les mérites du LINIMENT MINARD

Minard's Liniment CO. Ltd.

Heures de Bureau :
de 8 à 9 a.m. 1 à 3 et 8 à 9 p.m.

J. GRYMONPRE
Notaire Public, J. P.
Licencié en droit de la Faculté de Paris
Téléphone : Main 1886
Rue Marion
NORWOOD
Agents d'immeubles, Prêts hypothécaires, Assurances
De Notarjs Speckt Vlaamsch

N. Pirotton & E. Constant
Successeurs de N. PIROTTON
Manufacturier de
MONUMENTS FUNERAIRES
135 et 141, rue Dubuc, Norwood

La seule maison française du Manitoba. Soumissions pour inscriptions et redressage de monuments. Tél. résid., M. 3606

LA CUSSON LUMBER Co. Limited.
AVENUE PROVENCHER
Entre le pont de la Seine et le C.N.R.
Téléphones Main 2625—2626

FABRICANTS DE
Portes, Chassis, Cadrés, Moulures, Bois tournés
Toutes sortes d'ornementations intérieures et extérieures
Bancs d'églises, etc., etc.

MARCHANDS DE
Toutes espèces de matériaux de construction :
Bois de sciage, lattes, lattes métalliques, pierre pour fondations, pierre concassée, chaux, ciment, sable, gravier, papier à bâtisses et à couvertures, matériaux pour enduits, ferronnerie pour bâtisses, clous, vitres. Enfin tout ce qui entre dans la construction d'une bâtisse

Carrière de gravier : Bird's Hill, Man.
Carrière de sable : Ste-, Anne, Man.

ACHETEZ VOS
EPICERIES et PROVISIONS
CHEZ
T. Pelletier & Cie
AvenueTaché, St-Boniface
Où vous aurez toujours des marchandises de première qualité.

Jos. Turner, Prés. G. Clarke, Sec.-Trés.

STANDARD PLUMBING CO'Y

Ingénieurs en systèmes de chauffage et ventilation; plombiers au courant des exigences de l'hygiène; posent les appareils d'éclairage au gaz, etc.

296 RUE FORT, WINNIPEG, MAN.
Téléphone Main 529
Gérant : J. R. Turner, 46 Ave. Provencher, Saint-Boniface, Tél. M. 8132

MARCHANDS EN GROS
pour tout ce qui regarde la plomberie et les appareils de chauffage à l'eau chaude et à la vapeur

---

DES CHOSES SURPRENANTES sont tout près de nous. Quand tout va bien ne changez pas les choses. Ne portez pas de verres simplement pour satisfaire votre vanité, et forcer votre nerf optique pour vous donner une mine. Mais

NEGLIGEZ PAS VOS YEUX c'est le plus important de vos sens. Nous avons un assortiment de

VERRES OPTIQUES, LUNETTES Les verres que vous voulez. Nos prix sont aussi bas que vous les désirez.

R. A. McRUER
Pharmacien-Opticien
à côté du Bureau de Poste,
Saint-Boniface, Man.
TéléphoneMain 5604

BANQUE D'HOCHELAGA
FONDÉE EN 1874

Capital autorisé	$10,000,000
Capital versé et fonds de réserve	7,800,000
Total de l'actif	57,000,000

DIRECTEURS :

Messieurs J.-A. Vaillancourt, président; l'hon. F.-L. Béique, vice-président A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. M. Wilson, A.-A. Larocque, et W. Bonner.
Beaudry Leman, gérant général.
Yvon Lamarre, inspecteur en chef.

SIEGE SOCIAL : MONTREAL
(112 rue St-Jacques)

200 Succursales et Agences au Canada

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3o|o l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, achète des traites sur les pays étrangers, vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux de change.

J. W. L. FORGET, Gérant,
Succursale de Winnipeg.
J. H. N. LEVEILLE, Gérant,
Succursale de Saint-Boniface.



Cusson Agencies, Ltd
Assurances

SEULS AGENTS EMETTANT DES POLICES EN FRANÇAIS
Représentant la compagnie de chemin de fer du
GRAND TRONC PACIFIQUE
GOUVERNEMENT CANADIEN
et toutes les autres compagnies de navigation, sur tous les océans
Renseignements donnés volontiers et gratuitement
60 AVE. PROVENCHER, ST-BONIFACE. TEL. MAIN 4372

ALLAIRE & BLEAU
QUINCAILLIERS

Vous trouverez à notre établissement une ligne complète de QUINCAILLERIE, FERBLANTERIE, FERRONNERIE HUILE DE CHARBON, HUILE A MACHINE, ETC.

Nous avons aussi les peintures préparées de

SHERWIN WILLIAMS

Aussi leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent américain. Broche barbelée. Corde à lieuse (Binder twine), etc. Boutique de Berblanterie attachée à l'établissement. Montage de POELES et posage de FOURNAISES à air chaud, une spécialité.

Nous sommes aussi agents d'Assurance contre le Feu

ALLAIRE & BLEAU
AVENUE TACHE SAINT-BONIFACE

MAISON COLLIN
98 AVENUE PROVENCHER
(En face de l'Hôtel-de-Ville)

Toujours en maine un assortiment complèt de

EPICERIES,
PROVISIONS,
FARINE, SON,
GRU, ETC., ETC.

Tabac canadien à des prix défiant toute compétition

Ecrivez-nous et demandez nos prix; nous vous répondrons immédiatement. Satisfaction garantie. Livraison faite promptement.

Téléphone Main 6368

DESJARDINS FRERES
Directeurs de
FUNERAILLES
Seuls Entrepreneurs Canadiens-français
Ambulance jour et nuit
314 AVENUE TACHE
Téléphone : Main 6588

Shiloh's Cure
STOPS COUGHS HEALS THE LUNGS PRICE 25 CENTS

NOUS SAVONS MAL L'HISTOIRE DE NOTRE RACE

(Suite)

Et ce fait donne à mon grand-père l'occasion de décrire l'état d'esprit du moment : "L'Europe tout entière était en agitation. Les rois se préparaient à la guerre, soit pour contenir les peuples que la Révolution de juillet avait mis en mouvement soit pour résister à la France qu'on croyait disposée à porter ses principes en Allemagne et à faire de la propagande armée... L'apparition du drapeau tricolore dans une ancienne province française eût été d'un effet décisif." Des deux côtés de l'ancienne frontière de 1814, on brûlait de déchirer les odieux traités de 1815. A Landau comme en Alsace, à Sarrelouis comme en Lorraine, les âmes fières attendaient leur revanche.

Vingt-neuf ans plus tard, en 1859, lors de la guerre d'Italie, même ébullition d'amitié. Notre sous-préfet de Wissembourg écrivait à Paris : "Tous les tambours de la garnison de Landau, ayant à leur tête le tambour-maître en grande tenue, se sont présentés pour se ranger sous les drapeaux français..." (M. P. Vidal de la Blache, d'après les Archives nationales.)

Et en 1870! Ecoutez ce que me raconte un officier lorrain, M. Gaudry : "Le père de ma mère, le colonel Chartener, était né à Sarrelouis. Il fit toutes les campagnes de l'Empire avec son ami et concitoyen le maréchal Ney, et en 1815, quand Sarrelouis fut annexé à la Prusse, il se retira à Metz. En mourant il y laissa deux fils. Or, bien des années après, c'était en 1871 et Metz venait de capituler, mon oncle, Gustave Chartener, vit arriver en trombe chez lui un cousin de Sarrelouis qu'il avait presque oublié et qui, se jetant à son cou, lui dit : "Mon cher Gustave, que je suis heureux que Metz soit prise.—Comment, malheureux, vous osez me parler ainsi!—Oui, je suis heureux : depuis 1815, la France nous oubliait, nous laissait Prussiens. Eh bien! elle ne pourra pas oublier Metz et elle nous reprendra avec vous."

M. Gustave Chartenér resta à Metz après l'annexion. Il y était l'un des chefs des Français irréductibles. Un soir, à dix heures, il sortait du cercle, plein de santé et plein d'entrain. Que se passa-t-il? une heure après on le trouvait gisant sur le trottoir, à cinquante mètres du cercle, à dix pas d'un factionnaire prussien, qui prétendit ne s'être aperçu de rien. M. Chartener portait à la tempe une affreuse meurtrissure. Ses amis y reconnurent un coup de crosse de fusil. Le commissaire allemand déclara la mort naturelle.

Voilà des faits que l'histoire, cette dédaigneuse, dans son aristocratique négligence, n'enregistre pas, mais qu'il faut pourtant que nous y introduisions, par respect de la vérité et pour l'illustration de notre race. Il importe que l'on sache les souffrances et la fidélité de nos frères de la Sarre, qu'ils soient partis pour l'exil ou demeurés sur la terre natale. Il importe que l'on fasse écho à ces annexés de 1815, qui jamais ne laissèrent s'établir la prescription de leur filiale amitié lorraine et française. L'obscure protestation de la Sarre vaut les glorieuses protestations de Metz et de Strasbourg.

Il est un homme mystérieux dont je ne sais même pas comment s'orthographie exactement le nom. Il a signé Baltzer une histoire de Sarrelouis, publiée en allemand à Trèves, en 1865, et Balcer, en 1893, un Appel aux Sarrelouisiens, imprimé en français à Trois-Rivières, au Canada. Dans l'intervalle, en 1880, il a donné, en gardant l'annonymat, une histoire de la persistance du sentiment français à Sarrelouis. Cette histoire est intitulée : Deux centième anniversaire. A la manière de ce noble esprit qui signait : Le philosophe inconnu, je serai tenté de l'appeler : Le patriote inconnu.

Je ne vous analyserai pas ses livres. Je me laisserais aller à transcrire tout ce que j'en possède, car ce sont des textes si beaux qu'on ne peut plus s'arrêter quand ils commencent à nous échauffer. Voyez ce qu'en dit Babelon et ce qu'en a extrait Aulard. Baltzer se définit lui-même "un enfant du terroir, un descendant de cette vieille race gauloise qui, pendant des siècles, eut l'honneur d'être la sentinelle avancée de la patrie, un Sarrelouisien qui sut conserver intactes les traditions de ses pères et ne perdit pas l'espoir de voir, un jour, la terre natale faire retour à la France."

Sans doute qu'à la fin ce vaillant ne put tenir devant la marée allemande qui montait toujours. Il s'en alla au Canada, et c'est de là que, sans écho, il lança, dans le silence et les ténèbres, son suprême Appel aux Sarrelouisiens, en réalité tragique appel à la justice de Dieu, glorification de sa terre et de ses morts, anathème au régime prussien.

Le "patriote inconnu" est mort, dit-on, à la veille de la guerre, là-bas, au Canada. Quel fond d'horizon pour la tombe de cet annexé, ce beau pays qui fut la Nouvelle-France! Je n'imagine pas une destinée plus poétique. La mission de Baltzer, son oeuvre en ce monde, c'était de rester le Sarrelouisien français, quand même. Il a aimé son oeuvre pour elle-même et n'a connu nul de nous. C'est un des plus beaux traits de son patriotisme de ne s'être jamais tourné vers la patrie. Il! Il n'a compté sur rien que sur le plaisir d'être étroitement uni avec le passé et avec un avenir dont il ne voulait pas douter. Le voici devenu l'anneau glorieux qui relie deux époques.

Maurice BARRES,
de l'Académie française.

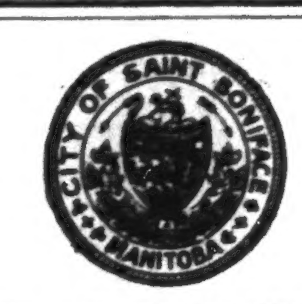
THEATRES

WALKER—La semaine du 21 "The Trail of the Lonesome Pine."

ORPHEUM—Le semaine prochaine Trixie Friganza, la comédienne la plus populaire du circuit théâtral.

PANTAGES—Cette semaine, une représentation "Some Baby".

DOMINION—Cette semaine Elsie



CITY OF ST. BONIFACE

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned:

No. 1122—To sell the old dwelling situate at the West end and the North side of what was formerly known as the "Broadway Bridge".
No. 1124—To borrow from Banque d'Hochelaga $250,000.00:
No. 1125—To provide for assessment for cost of sewer on Bertrand street, from DesMeurons street to Youville st.
No. 1126—To provide for assessment for cost of sewer on Youville street from Bertrand street to Eugenie street.
No. 1127—Consolidating By-Laws Nos. 1125 and 1126.
No. 1128—To provide for raising of of money in anticipation of the sale of debentures and to authorize the issue and sale of temporary debentures.
No. 1129—To provide for the raising money in antiipation of the sale of debentures and to authorize the issue and sale of temporary debentures.
No. 1130—To open and close lanes in Plan No. 2005.
No. 1131—Fixing indemnity of Aldermen for 1915.
No. 1132—Fixing Tax Rate for 1915.
No. 1134—To borrow from Banque d'Hochelaga $250,000.00.
No. 1135—Appointing two auditors for the year 1916.
No. 1136—To provide for the collection of taxes by distress and sale of goods.
No. 1139—To borrow from Banque d'Hochelaga $250,000.00.
No. 1140—Respecting appointment of Inspector of Licenses and the issue and collecting of Licenses.
No. 1145—Amending No. 794 respecting regulation of streets and for preservation of order.
No. 1143—Fixing indemnity of Aldermen for 1916.
No. 1144—Fixing Tax Rate for 1916.
No. 1146—Authorizing Mayor and Treasurer to make temporary loans from ratepayers and others.
No. 1147—To open and continue Archibald street.
No. 1148—To open Dupuy Avenue.
No. 1149—To amend By-Law No. 903, respecting Water rates.
No. 1150—Amending No. 1135, re appointment of Two Auditors for 1916.
No. 1151—To Borrow from Banque d'Hochelaga $250,000.00.
No. 1153—Apointing Two Auditors for 1917.
No. 1154—Appointing Two Assessors for 1917.
No. 1156—Fixing indemnity of Aldermen for 1917.
No. 1157—Fixing Tax Rate for 1917.
No. 1158—To open and close lanes in Plan No. 1116.
No. 1159—To grant to Greater Winnipeg Water District the use of a portion of Dawson Road.
No. 1160—Respecting the weighing of coal or measuring of cordwood.
No. 1161—Appointing two Assessment Commissioners for 1918.
No. 1162—To borrow $250,000.00 from Banque d'Hochelaga.
No. 1163—Appointing Two Harbour Commissioners.
No. 1164—Fixing indemnity of Aldermen for 1918.
No. 1165—Fixing the Tax Rate for 1918.
No. 1166—To prolong Mazenod Road across Lots 122 and 121 R. C. M. P.
No. 1169—To authorize the paving of Marion street from Dawson Road to DesMeurons street in agreement with the Manitoba Government.
No. 1171—Repealing Nos. 430 and 595 relative to appointment of J. B. Coté, City Clerk and Treasurer.
No. 1172—Appointing Ernest Gagnon, City Clerk, and J. C. Dussault City Treasurer.
No. 1173—Amending By-Law No. 794, respecting regulation of streets and for preservation of order thereon.
No. 1174—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate for S. 24 ft. of Lot 4 Block 1 DGS 80 plan 1201.
No. 1175—To determine the "Business Assessment" and to levy Business Tax on said Assessment.
No. 1176—Appointing Two Assessment Commissioners for 1919.
No. 1177—Authorizing Transfer of Tax Sale Certificate.
No. 1178—To borrow $400,000.00 from Banque d'Hochelaga.
No. 1179—To provide for assessment for cost of opening Dupuy street.
No. 1180—To provide for assessment for cost of 20 ft lane between Provencher Avenue and Dumoulin Street from Tache Avenue to St. Joseph street.
No. 1181—To provide for assessment for cost of granolithic sidewalk on South side of Marion Street from Tache Avenue to Kenny Street.
No. 1182—To provide for assessment for cost of granolithic sidewalk on East side of Tache Avenue, from Victoria to Despins street.
No. 1183—To provide for assessment for cost of granolithic sidewalk on East side of Aulneau Street from Hamel to Cathedral Avenue.
No. 1184—Consolidating Nos. 1182 and 1183.
No. 1185—To provide for assessment for cost of a sweer on Provencher Avenue from Carfor cost of a sewer on Protier Street to McTavish St.
No. 1186—To provide for assessment for cost of sewer on Dupuy street.
No. 1187—To provide for assessment for cost of sewer on Tache Avenue from Despins street going South.
No. 1188—To provide for assessment for cost of sewer on Marion street from DesMeurons street to the Seine River.
No. 1189—To provide for assessment for cost of sewer on Horace street extending from Des Meurons street to Easterly limit of Lot 8 Block 3 Plan 2005.
No. 1190—To provide for assessment for cost of sewer on Eugenie street extending from Hill street to Youville st.
No. 1191—To provide for assessment for cost of sewer on Jeanne d'Arc Street from Victoria Street to Despins Street.
No. 1192—To provide for assessment for cost of sewer on Ritchot Street from Victoria Street to Hamel Street.
No. 1193—Consolidating By-Laws Nos. 1185 to 1192 both inclusive.
No. 1194—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on West side of Genthon Street, extending from Dubuc Street to Lot 21, Block 1, Plan 1763.
No. 1195—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on North side of Marion Street extending from Archibald Street to the intersection of the S. E. limit of Lot G with Marion St.
No. 1196—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on West side of Bourget Road from Lambert Street to North side of Springfield Road.
No. 1197—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on the East side of Tache Avenue from McMillan Street to Linden Avenue.
No. 1198—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on the East side of Jeanne d'Arc Street from Despins Street to Victoria Street.
No. 1199—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on North side of Eugenie Street from Western limit of DesMeurons Street to the Western limit of Youville Street.
No. 1200—To provide for assessmen for cost of plank sidewalk on South side of Horace St., from Western limit of De Meurons Street to the Western limit of Youville Street.
No. 1201—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on South side of Despins Street from Aulneau Street to Tache Avenue.
No. 1202—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on West side of Youville street from Horace to Eugenie Street.
No. 1203—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on West side of Youville Street from Dubuc Street to 100 feet South of Bruce Street.
No. 1204—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on North side of Oak Avenue from St. Joseph Street to Langevin Street.
No. 1205—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on North side of Victoria Street from Aulneau Street to Langevin Street.
No. 1206—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on North side of Victoria Street from Aulneau Street to Tache Avenue.
No. 1207—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on West side of Langevin Street from Niverville Avenue to Linden Avenue.
No. 1208—Consolidating Nos. 1192 to 1207, both inclusive.
No. 1209—To create a debt of $25,000.00 to pay the cost of further extending its waterworks system by the purchase and installation of new plant, etc.
No. 1210—To provide for the issue and sale of debentures to the amount of $200,000.00 as authorized by By-Laws Nos, 916 and 1004 respecting the cost of the new Provencher Bridge.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba", or he will be too late to be heard in that behalf.

By Order,
Ernest GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface, Man.
24th March, 1919.
qzstr eP9c 3P

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE — Une bonne servante. Sans lavage. Bon salaire. S'adresser à Mme Dr Lachance, No 4, rue Hamel, Saint-Boniface. —20

IMAGES MIRACULEUSE DE ST-ROCH — Canadiens-français catholiques achetez l'image de Saint-Roch en couleur format 8½x11 pour vous proteger contre les maladies contagieuses. Prix franco 10 sous. Agents demandés. Gros profits. S'adresser : A. BARNABE, 1331, rue Delorimier, Montréal. —20

ON DEMANDE—Une servante pour aider dans l'ouvrage de maison. Pas de cuisine, ni d'enfants a prendre soins. Une vieille dame est préferable. Elle peut même dormir chez elle. S'adresser : No 3, Pandora Block. 20

ON DEMANDE—Une servante chez Madame F. Deniset, 139, Avenue Provencher; téléphone M. 993. Très bons gages. Pas de lavage.

ON DEMANDE—Une servante. S'Adresser à Mme T.-A. Bernier, 147, Avenue Provencher. Télé. M. 2239



AVIS PUBLIC

Avis est donné par la présente que le Rôle d'Evaluation de la Cité de Saint-Boniface pour l'année 1919 a été déposé à mon bureau, à l'Hôtel-de-Ville, le 1er avril courant, où il pourra être examiné par tous les intéressés, de 10 heures de l'avant-midi jusqu'à 4 heures de l'après-midi, pendant quatorze jours à partir du 2 avril courant.

Tous ceux qui auraient raison de se plaindre du dit Rôle devront produire leurs plaintes, par écrit, le ou avant le 17 avril courant, et ces plaintes seront entendues et jugées par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface qui siègera en Cour de Révision, le 25 avril prochain, à 8 heures P.M., dans les Salles du Conseil, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface.

Saint-Boniface, Man.
ce 2ème jour d'avril, 1919.

Ernest GAGNON,
Greffier.

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that the Assessment Roll of the City of St. Boniface for the year 1919, has been deposited in my office at the City Hall, on the 1st of April instant, where it will remain open for inspection by all persons interested, for fourteen days, between the hours of 10 in the forenoon and 4 in the afternoon, beginning on the 2nd. of April instant.

All parties desiring to complain about the said Assessment Roll must lodge their complaints, in writing, in my Office on or before the 17th. day of April, A.D., 1919, and the City Council will sit as a Court of Revision on the 25th. day of April instant, at the hour of 8 o'clock P.M., in the Council Chambers, at the City Hall of St. Boniface, for the purpose of hearing all compiaints in connection with the same.

St. Boniface, Man.,
this 2nd. day of April, 1919.

Ernest GAGNON,
City Clerk.